22. Séance du 29 janvier 1813

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Les relations du document

Ce document n'a pas de relation indiquée avec un autre document du projet.

Citer cette page

22. Séance du 29 janvier 1813, 1813/01/29

Elsa Courant, CELFF ; EMAN, Thalim (CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle)

Consulté le 03/12/2025 sur la plate-forme EMAN :
https://eman-archives.org/jeuxfloraux/items/show/5154

Registre (test)

Folio

- 17
- 18

Type de séanceOrdinaire
Présents

- Aguilar (d'), Melchior Louis
- Aldéguier (d'), Hippolyte
- Ayguesvives (d'), Félix
- Dantigny, François
- Desazars de Montgaillard, Guillaume
- Dralet, François
- Hocquart, Louis
- Jouvent, Barthélémy
- Lavedan (de), Jean-Baptiste
- Pinaud, Joseph
- Rozières (de), Pierre Antoine [L'Abbé]

Objet

- Décision de l'imprimer dans le Recueil de l'Académie
- Poursuite de la lecture par M. Dralet de l'Histoire de l'Académie rédigée par M. Poitevin

Présentation

Date1813/01/29
Mentions légalesFiche : Elsa Courant, CNRS – Sorbonne université ; EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution – Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR)
Editeur de la ficheElsa Courant, CELFF ; EMAN, Thalim (CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle)
Contributeur(s)Courant, Elsa (éditeur scientifique)

Information générales

LangueFrançais
Notice créée par Maria Laura Cucciniello Notice créée le 12/06/2024 Dernière modification le 26/10/2024

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/jeuxfloraux/items/show/5154?context=pdf

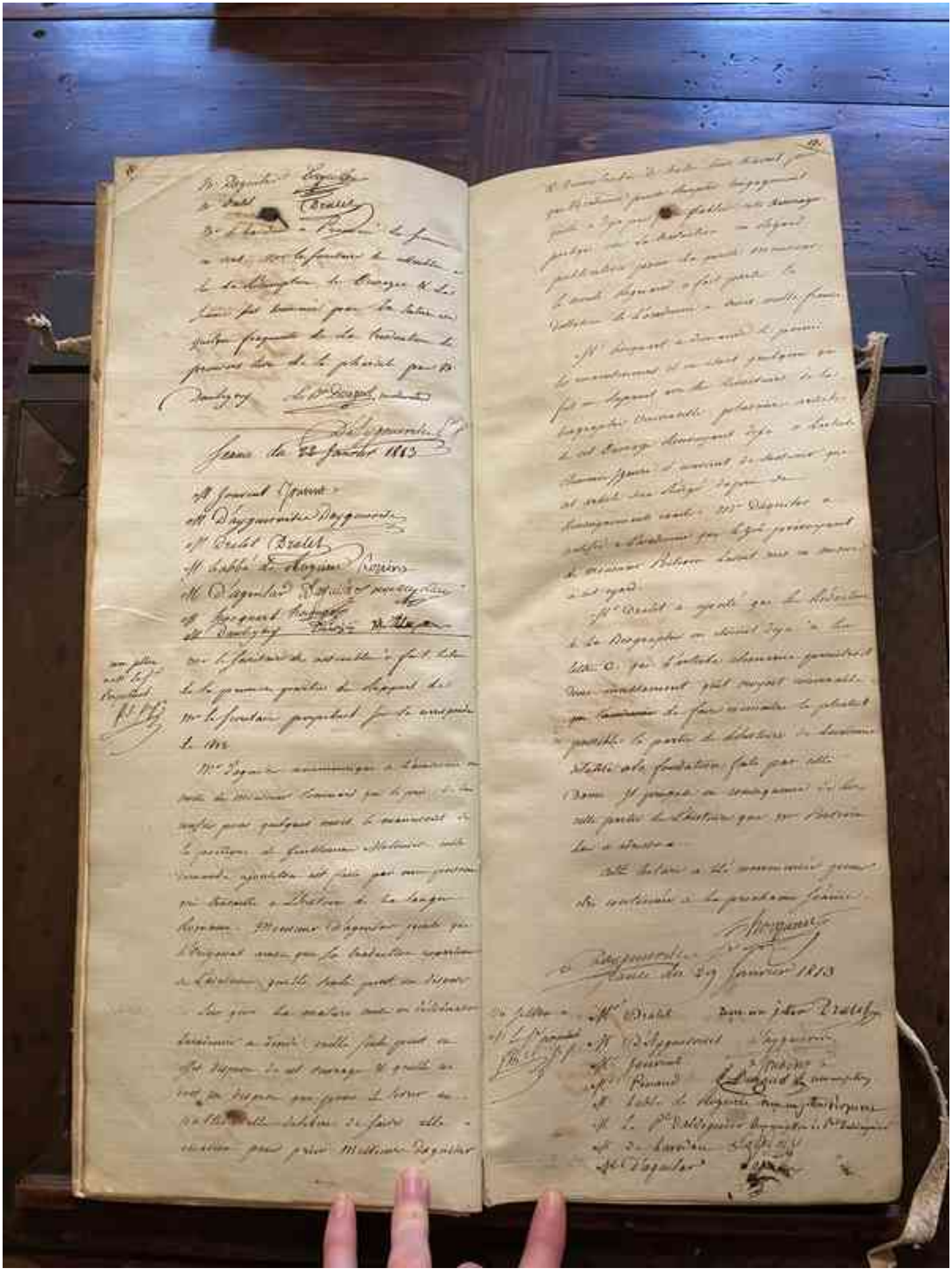

Séance du 22 janvier 1813

Fait général (présent)
M. D'Aguerre Dagueret
M. Brelet Brelet
M. l'abbé de Rayne Rayne
M. D'Aguerre Dagueret secrétaire
M. Fouquet Fouquet
M. Dudeyt

Sur l'invitation de M. le Président de la grande partie de Fouquet de M. le Président propriétaire pour le remplacer de M.

M. D'Aguerre communique à l'assemblée un billet de M. Ribaut Ramond par lequel il lui informe qu'il ne peut quitter Paris. L'assemblée considérant que la position de M. Ribaut est telle qu'il ne peut pas quitter Paris, M. D'Aguerre prie M. le Président de la Fouquet de vouloir bien se charger de la présidence.

M. Fouquet accepte la présidence.

M. Fouquet a exposé que le mandement de M. l'évêque d'Aire pour la fête de Fouquet ou de la Chandeleur de la Fouquet, Chancelle, présentait quelques difficultés, et qu'il avait cru devoir prendre l'avis de l'assemblée pour savoir si il devait ou non se conformer à cet usage. M. D'Aguerre a rappelé à l'assemblée que le Fouquet primitif a toujours été fait sur le mandement de l'évêque d'Aire.

M. Brelet a opiné que la Fouquet de la Fouquet ou chandeleur fête à la Vierge, par l'intermédiaire du mandement qui avait [illegible] de faire connaître le jour de la fête de la Fouquet de la Chandeleur, telle que la fondation fait par [illegible] Dame. Il propose en conséquence de la fête de la Fouquet que M. l'évêque la célébrera.

Cette [illegible] a été unanimement [illegible] à la majorité [illegible].

Séance du 29 janvier 1813

M. Brelet
M. D'Aguerre
M. Fouquet
M. Ramond
M. l'abbé de Rayne
M. L. P. D'Aguerre
M. Dudeyt
M. D'Aguerre

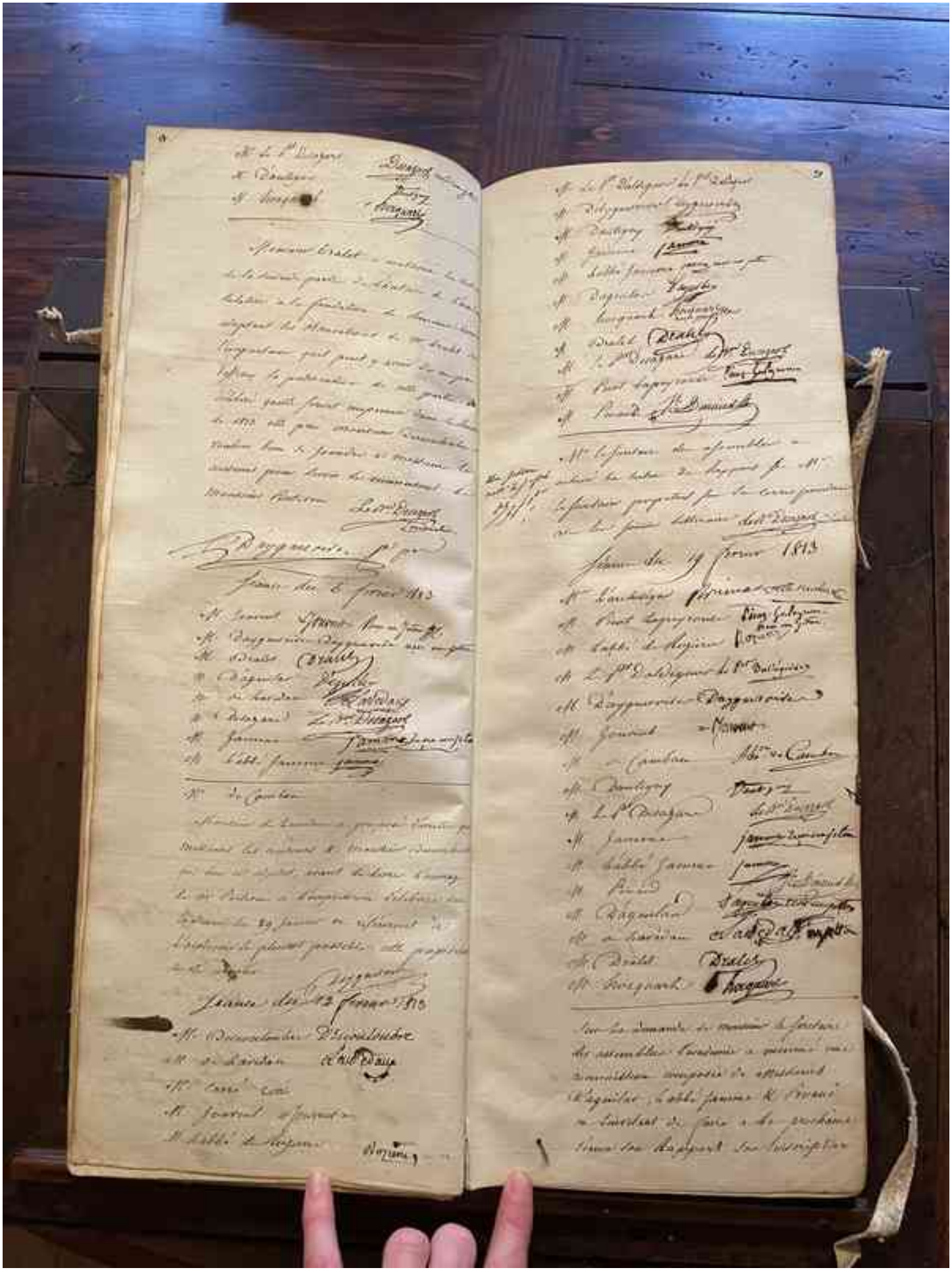

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/jeuxfloraux/items/show/5154?context=pdf